



6 OCTOBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 06 octobre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

PAUL M. ROLLAND

JEAN-MARC MALTAIS

RÉAL BRUNELLE

SERGE DION

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2003-10-421

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2003-10-422

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2003

10 OCTOBRE 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-10-423 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003
- N. M. 3.3 DÉPÔT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AINSI QUE DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 15 SEPTEMBRE 2003
- 2003-10-424 3.4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 17 ET 25 SEPTEMBRE AINSI QUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2003-10-425 4.1 TROISIÈME ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DES ENTREPRISES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE
- 2003-10-426 4.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2003 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2004

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2003-10-427 7.1.1 REFINANCEMENT D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 2003-10-428 7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 15 SEPTEMBRE 2003
- 2003-10-429 7.1.3 SIGNATURE DES CHÈQUES EN L'ABSENCE DE LA TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2003-10-430 7.2.1 APPROBATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – APPEL D'OFFRES TVR-11-2003

10 OCTOBRE 2003

- 2003-10-431 7.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT INC, RUE DE MISSISQUOI NORD
- 2003-10-432 7.2.3 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT INC
- 2003-10-433 7.2.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉVISÉE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE L'ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE 10
- 2003-10-434 7.2.5 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVE AU LOT 491 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 2003-10-435 7.2.6 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVE AUX LOTS 483, 484 ET 794 DU CADASTRE DE FARNHAM
- 2003-10-436 7.2.7 MANDAT DONNÉ À DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS, POUR ENTREPRENDRE, SI NÉCESSAIRE, TOUTES LES PROCÉDURES REQUISES AFIN DE PRÉSERVER LES DROITS DE LA VILLE DE BROMONT SUR CERTAINES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

7.3 URBANISME

- 2003-10-437 7.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QU'AGRICOLE DU LOT 450 ET D'UNE PARTIE DU LOT 348 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (450 CHEMIN HUNTINGTON)
- 2003-10-438 7.3.2 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ENLÈVEMENT D'EFFLEUREMENTS ROCHEUX ET DE REMBLAIS, LOT 873 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM (CHEMIN D'ADAMSVILLE)
- 2003-10-439 7.3.3 ACHAT DES LOTS 423-18 ET 468-8, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM, EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (CHEMIN D'ADAMSVILLE)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

- 2003-10-440 7.4.1 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2004 ET ANNÉES 2004-2005 POUR CERTAINS PRODUITS

10 OCTOBRE 2003

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2003-10-441 7.5.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE C. L. M. GOLF ENR.

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2003-10-442 7.6.1 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE POUR L'UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE COWANSVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE BROMONT

2003-10-443 7.6.2 RÉCLAMATION DES FRAIS ENCOURUS APRÈS ACQUITTEMENT, CONSTAT D'INFRACTION BRM03-054685

2003-10-444 7.6.3 PROTOCOLE ACCÈS ALCOOL

2003-10-445 7.6.4 INFOCRIME BROME-MISSISQUOI / HAUTE-YAMASKA : DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS DE ROULEMENT

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2003-10-446 7.7.1 LETTRE DE MONSIEUR RÉMI LAFRENIÈRE, GESTIONNAIRE PRINCIPAL À LA FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC

2003-10-447 7.7.2 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 523-23 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (RUE DES MÉLÈZES)

2003-10-448 7.7.3 NON UTILISÉ

2003-10-449 7.7.4 RÉDACTION DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BROMONT : SUITE DU PROJET.

N. M. 7.7.5 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME DANIELLE RIVARD DU LOT 1615-21 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

N. M. 7.7.6 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR YVON DUPUIS DU LOT 1615-20 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

8. DIVERS

2003-10-450 8.1 ANNIVERSAIRE DE MADAME WINONA MATTHEWS

10 OCTOBRE 2003

- N. M. 8.2 DEMANDE D'APPUI FAITE PAR SKI BROMONT.COM RELATIVE À L'IMPÔT FONCIER
- 2003-10-451 8.3 PROCLAMATION INTERNATIONALE « MARCHONS VERS L'ÉCOLE », LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2003
- 2003-10-452 8.4 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
- 2003-10-453 8.5 BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2003-10-454 9.1 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS
- 2003-10-455 9.2 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
- 2003-10-456 9.3 NOMINATIONS DE MONSIEUR YVES BOIES ET DE MADAME LYNE RIENDEAU À TITRE DE SERGENT-SUPERVISEUR
- 2003-10-457 9.4 NOMINATION DE MONSIEUR ANDRÉ GÉLINAS À TITRE DE SERGENT-DÉTECTIVE
- 2003-10-458 9.5 POLITIQUES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES
- 2003-10-459 9.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA PÉTITION RELATIVE À UNE QUESTION DE ZONAGE
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, INGÉNIEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-09-393 CONCERNANT L'INTERSECTION DE LA ROUTE 242 (RUE SHEFFORD), DE LA RUE DES CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY.
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JULIE BOULET, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 22 500 \$ CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION E LA ROUTE 242 (RUE SHEFFORD), DE LA RUE DES CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY.
- N. M. 10.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2003

10 OCTOBRE 2003

- N. M. 10.5 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE DANIEL (LOTS 300 ET 303, CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, ROUTE PIERRE-LAPORTE)
- N. M. 10.6 DÉPÔT DE LA PÉTITION RELATIVE À LA PISTE CYCLABLE, RUE JACQUES-CARTIER
- N. M. 10.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JACQUES R. FABI ET DU QUESTIONNAIRE RELATIFS AU CHAMPIONNAT JEUNES CAVALIERS DES AMÉRIQUES 2003
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2003-10-460 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-10-421

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 7.7.5 et 7.7.6 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

2003–10–422

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ **DONALD DEMERS**

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 16 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003–10–423

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2003 au montant de **NEUF CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (967 899,42 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière par intérim à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 2003. Le montant des permis émis durant le

10 OCTOBRE 2003

mois de septembre se chiffre à **TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 985 500 \$)**.

N. M.

**DÉPÔT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AINSI QUE DE L'ÉTAT
COMPARATIF AU 15 SEPTEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 15 septembre 2003.

2003-10-424

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES
LES 17 ET 25 SEPTEMBRE AINSI QUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de ses assemblées tenues les 17 et 25 septembre 2003 ainsi que le 1^{er} octobre 2003.

ADOPTÉ

2003-10-425

**TROISIÈME ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DES
ENTREPRISES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 OCTOBRE 2003

QUE la Ville de Bromont décline l'invitation d'assister au souper-bénéfice de l'organisme Les Entreprises jeunes de la Montérégie (EJM).

ADOPTÉ

2003-10-426

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2003 AINSI QUE POUR LES MOIS DE
JANVIER ET FÉVRIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2003 ainsi que pour les mois de janvier et février 2004.

ADOPTÉ

2003-10-427

**REFINANCEMENT D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2003, l'obligation (série AO) de la Société québécoise d'assainissement des eaux viendra à échéance et que le solde non amorti de cette obligation pour la Ville de Bromont est de 24 163.87 \$;

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux offre à la Ville de Bromont l'opportunité d'acquitter en tout ou en partie, le solde non amorti de 24 163.87 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse le paiement anticipé de l'obligation et demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de procéder au refinancement de l'obligation, tel que prévu.

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

2003–10–428

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 15 SEPTEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 28 mai au 15 septembre 2003.

D'autoriser la trésorière par intérim à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2003–10–429

**SIGNATURE DES CHÈQUES EN L'ABSENCE DE LA TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Pierre Simoneau, greffier, soit autorisé à signer les chèques durant les vacances ou absences de la trésorière par intérim, Madame Julie Senécal.

ADOPTÉ

2003–10–430

**APPROBATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – APPEL D'OFFRES
TVR-11-2003**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres (TRV-11-2003) pour la réalisation de travaux de pavage pour la Ville de Bromont ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE Construction DJL inc a été l'adjudicataire du contrat suite à la résolution 2003-07-321

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et qu'ils sont maintenant réalisés à la satisfaction de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de ladite facture totalisant un montant de **CENT QUATRE VINGT-UN MILLE SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (181 067,96 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2003-10-431

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IMMOBILIER SKI BROMONT INC, RUE DE MISSISQUOI NORD**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire une nouvelle rue dans le secteur du Val des Irlandais ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction de la rue Missisquoi nord avec Immobilier Ski Bromont.com.

QUE la durée de cette entente de développement soit de 3 ans.

ADOPTÉ

2003-10-432

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IMMOBILIER SKI BROMONT INC**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire une nouvelle rue dans le secteur du Val des Irlandais ;

10 OCTOBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction de la « rue Highland » dans le secteur du Val des Irlandais avec Immobilier Ski Bromont.com.

Que la durée de cette entente de développement soit de 3 ans.

ADOPTÉ

2003–10–433

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉVISÉE RELATIVE AU
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE
L'ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE 10**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de services, datée du 1^{er} octobre 2003, de la firme Les Consultants S. M. inc. / Roche limité relative au réaménagement du boulevard de Bromont et de l'échangeur de l'autoroute 10 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Les Consultants S. M. Inc. / Roche Limitée afin de réaliser un rapport technique relatif au réaménagement du boulevard de Bromont et de l'échangeur de l'autoroute 10 ;

QUE ledit mandat soit consenti pour la somme de **VINGT ET UN MILLE CINQ CENT DOLLARS (21 500 \$)**, taxes en sus, financée à même le surplus.

ADOPTÉ

2003–10–434

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVE AU LOT
491 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont exploite et est propriétaire de conduites d'égout et d'un émissaire situés en partie hors de son territoire, soit plus spécifiquement dans la municipalité de Brigham ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE les conduites d'égout en cause desservent l'entièreté du secteur d' Adamsville ;

ATTENDU QUE l'usine d'épuration, autorisée et subventionnée par la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, fut conçue et construite afin de recevoir l'entièreté des eaux usées du secteur Adamsville ;

ATTENDU QUE l'émissaire en cause est essentiel au fonctionnement de l'usine d'épuration qui dessert l'entièreté du territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE cette usine d'épuration, autorisée et subventionné par la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, fut conçue et construite afin que l'entièreté des eaux traitées de la Ville transite par l'émissaire ;

ATTENDU QUE ces conduites (égout et émissaire) furent installés il y a plus de trente (30) ans avec le consentement du propriétaire d'alors mais qu'aucune mention spécifique n'apparaît au registre foncier à cet effet ;

ATTENDU QUE ces conduites (égout et émissaire) sont entièrement situées en zone agricole en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. chap. P-41.1) ;

ATTENDU QUE la présence de ces conduites (égout et émissaire) ne cause aucune restriction aux usages possibles des lots en cause ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régulariser cette situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Bromont acquière de gré à gré ou par expropriation une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une emprise d'une longueur approximative de 610 mètres et d'une largeur de dix (10) mètres sur parties des lots 491 du cadastre officiel du Canton de Farnham, ladite emprise apparaissant à un plan préparé par M. François Bernard Arpenteur géomètre, le 30 avril 2002.

QUE la Ville offre, à titre de contrepartie à l'acquisition de gré à gré, la somme de **CINQ MILLE TRENTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (5 032,50 \$)**.

QUE Madame la mairesse, Pauline Quinlan et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document nécessaire aux fins des présentes.

QUE Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer les plans et descriptions techniques nécessaires aux fins des présentes.

QUE l'étude Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée pour entreprendre, si besoin est, les procédures d'expropriation requises et représenter la Ville dans ce dossier.

10 OCTOBRE 2003

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement.

ADOPTÉ

2003-10-435

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVE AUX
LOTS 483, 484 ET 794 DU CADASTRE DE FARNHAM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont exploite et est propriétaire de conduites d'égout situées en partie sur son territoire et en partie sur le territoire de la municipalité de Brigham;

ATTENDU QUE les conduites d'égout en cause desservent l'entièreté du secteur de Adamsville ;

ATTENDU QUE l'usine d'épuration, autorisée et subventionnée par la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, fut conçue et construite afin de recevoir l'entièreté des eaux usées du secteur Adamsville ;

ATTENDU QUE ces conduites d'égout furent installés il y a plus de trente (30) ans avec le consentement du propriétaire d'alors mais qu'aucune mention spécifique n'apparaît au registre foncier à cet effet ;

ATTENDU QUE ces conduites d'égout sont entièrement situées en zone agricole en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. chap. P-41.1) ;

ATTENDU QUE la présence de ces conduites d'égout ne cause aucune restriction aux usages possibles des lots en cause ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régulariser cette situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville de Bromont acquière de gré à gré ou par expropriation une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une emprise d'une longueur approximative de 1 660 mètres et d'une largeur de dix (10) mètres sur parties des lots 483, 484 et 794 du cadastre officiel du Canton de Farnham, ladite emprise apparaissant à un plan préparé par M. François Bernard Arpenteur géomètre, le 30 avril 2002.

QUE la Ville offre, à titre de contrepartie à l'acquisition de gré à gré, la somme de **(TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (13 695,00 \$))**.

10 OCTOBRE 2003

QUE Madame la mairesse, Pauline Quinlan et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, soient autorisés à signer tout document nécessaire aux fins des présentes.

QUE Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer les plans et descriptions techniques nécessaires aux fins des présentes.

QUE l'étude Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée pour entreprendre, si besoin est, les procédures d'expropriation requises et représenter la Ville dans ce dossier.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'environnement.

ADOPTÉ

2003-10-436

**MANDAT DONNÉ À DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS,
POUR ENTREPRENDRE, SI NÉCESSAIRE, TOUTES LES
PROCÉDURES REQUISES AFIN DE PRÉSERVER LES DROITS DE LA
VILLE DE BROMONT SUR CERTAINES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont exploite et est propriétaire de conduites d'égout et d'un émissaire situés en partie hors de son territoire, soit plus spécifiquement dans la municipalité de Brigham ;

ATTENDU QUE; les conduites d'égout en cause desservent l'entièreté du secteur de Adamsville ;

ATTENDU QUE l'usine d'épuration, autorisée et subventionnée par la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, fut conçue et construite afin de recevoir l'entièreté des eaux usées du secteur Adamsville ;

ATTENDU QUE l'émissaire en cause est essentiel au fonctionnement de l'usine d'épuration qui dessert l'entièreté du territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE cette usine d'épuration, autorisée et subventionné par la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, fut conçue et construite afin que l'entièreté des eaux traitées de la Ville transite par l'émissaire ;

ATTENDU QUE ces conduites (égout et émissaire) furent installés il y a plus de trente (30) ans avec le consentement du propriétaire d'alors mais qu'aucune mention spécifique n'apparaît au registre foncier à cet effet ;

ATTENDU QUE ces conduites (égout et émissaire) sont entièrement situées en zone agricole en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. chap. P-41.1) ;

ATTENDU QUE la présence de ces conduites (égout et émissaire) ne cause aucune restriction aux usages possibles des lots en cause ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régulariser cette situation afin d'assurer l'intégrité des installations en cause ;

ATTENDU QU'en tout temps utile, la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, qui relevait directement du ministre de l'environnement, a approuvé l'implantation des installations, incluant l'émissaire ;

ATTENDU QUE la Ville a adressé il y a quelques temps au ministre de l'environnement une demande *formelle* d'autorisation fondée sur l'article 41 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q. chap. Q-2 ;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à formuler maintenant des offres d'acquisition aux propriétaires des parties de lots en cause ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville réitère sa volonté d'acquérir les parties de lots en cause enfin de régulariser la situation.

QUE l'étude Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée pour entreprendre, si besoin est, toutes les procédures requises afin de préserver les droits de la Ville sur les conduites en cause.

QUE l'étude Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin d'entreprendre tout recours, s'il en est, pour obtenir la confirmation par le ministre de son autorisation.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'environnement.

ADOPTÉ

2003–10–437

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À L'UTILISATION À UNE AUTRE FIN
QU'AGRICOLE DU LOT 450 ET D'UNE PARTIE DU LOT 348 DU
CADASTRE DU CANTON DE BROME (450 CHEMIN HUNTINGTON)**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-René Gauthier est propriétaire d'une partie du lot 349 et du lot 350 du cadastre de Brome avec bâtiments, soit le 405, chemin Huntington à Bromont et ce, depuis l'an 2000 ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Jean-René Gauthier est localisée à l'intérieur des limites de l'aire protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-René Gauthier occupe la maison principale en tant que principal occupant et exploitant agricole du 405, chemin Huntington ;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel principal a été construit par Monsieur et Madame Guy et Lise Bérard en 1983 avec l'autorisation de la Commission # 061067 ;

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Jean-René Gauthier demande l'autorisation à une fin autre que l'agricole lui permettant de modifier et d'aménager un logement à même un bâtiment existant pour un employé agricole salarié qui l'aide à l'entretien et aux opérations de l'exploitation agricole 405, chemin Huntington ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture en vue de modifier et d'aménager un logement secondaire pour un employé agricole travaillant sur l'exploitation agricole du 405, chemin Huntington, Bromont.

ADOPTÉ

2003-10-438

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À L'ENLÈVEMENT D'EFFLEUREMENTS
ROCHEUX ET DE REMBLAIS, LOT 873 DU CADASTRE DU CANTON
DE FARNHAM (CHEMIN D'ADAMSVILLE)**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est propriétaire du lot 873 du cadastre du Canton de Farnham avec bâtiments agricoles, situé sur le chemin Adamsville à Bromont ;

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Mario Dion est localisée à l'intérieur des limites de l'aire protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE la demande «Huard Excavation Inc » vise à extraire le roc présent à affleurement de sol présent sur la propriété de Monsieur Mario Dion ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE le rapport de Monsieur Sylvain Goyette, agronome, fait partie intégrante de la demande déposée ;

ATTENDU QUE la demande de « Huard Excavation Inc » est incomplète en raison qu'aucun plan n'indique les endroits et les dimensions des aires visés par la demande d'enlèvement de la couche rocheuse ;

ATTENDU QUE le rapport de Monsieur Sylvain Goyette, agronome, ne mentionne pas la profondeur de la couche rocheuse à être enlevée ainsi que l'épaisseur de la couche de terre végétale nécessaire pour permettre la vise en valeur du site pour fin d'exploitation agricole ;

ATTENDU QUE le rapport de Monsieur Sylvain Goyette, agronome, mentionne à son rapport que les travaux seraient exécutés sur une période de 5 ans mais que celle-ci n'a pas fait l'objet d'entente préalable avec la municipalité ;

ATTENDU QU'aucun document datant de 1986 et visant l'autorisation par la municipalité d'exploiter une carrière ou le prélèvement d'une couche rocheuse sur le lot 873 du cadastre du Canton de Farnham n'a été déposé à la demande ;

ATTENDU QUE les documents de 1986 ne visent que l'autorisation par la municipalité et le Ministère de l'Environnement et que l'utilisation de la terre d'excavation en provenance des travaux visés par la construction de l'usine « Hyundaï » à des fins de remblai ;

ATTENDU QUE la réglementation municipale présentement en vigueur ne permet pas l'exploitation de carrière, sablière ou activités autres qu'agricoles dans cette zone ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE reporter le présent dossier à une séance ultérieure et ce, afin de permettre au demandeur de compléter l'information requise et nécessaire à l'évaluation de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

2003-10-439

**ACHAT DES LOTS 423-18 ET 468-8, CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE FARNHAM, EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT (CHEMIN D'ADAMSVILLE)**

ATTENDU les dispositions relatives aux parcs et terrains de jeux du règlement de lotissement de Ville de Bromont (641-90) pour les opérations cadastrales.

10 OCTOBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière de « Les Boisés Adams Inc. » les lots 423-18 et 468-8, cadastre officiel du Canton de Farnham, de superficie respective de six mille neuf cent vingt-quatre mètres carrés et huit dixièmes (6 924,8 m ca.) et de cent sept mètres carrés et cinq dixièmes (107,5 m ca.);

QUE l'achat de ces lots est consenti afin de satisfaire les exigences du règlement de lotissement relatives aux parcs et terrains de jeux;

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M^e Christiane Dussault, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente.

ADOPTÉ

2003-10-440

REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2004 ET ANNÉES 2004-2005 POUR CERTAINS PRODUITS

ATTENDU les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies intermunicipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Saint-Hyacinthe le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2004.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat de un (1) ou de deux (2) ans.

10 OCTOBRE 2003

Que, par la présente résolution, la Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QU'en outre, la Ville de Bromont délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville.

ADOPTÉ

2003-10-441

BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE C. L. M. GOLF ENR.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite faire bénéficier sa population de ces services ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le *Livre blanc sur le Loisir au Québec* ;

ATTENDU QUE le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

ATTENDU QUE l'organisme adhère, aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le bail entre la Ville de Bromont et C.L.M GOLF ENR.

QUE les signatures requises soient autorisées pour donner effet audit bail.

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

2003–10–442

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE
POUR L'UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION ENTRE LA
MUNICIPALITÉ DE COWANSVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE
BROMONT**

ATTENDU l'intégration de l'Unité de sauvetage Brome-Missisquoi au Service des incendies de la Ville de Cowansville ;

ATTENDU QUE le Service des incendies de la Ville de Cowansville désire nous desservir pour les mêmes services que l'Unité de sauvetage Brome-Missisquoi, moyennant une entente inter municipale de service de secours entre nos deux villes ;

ATTENDU le faible coût de ce service versus l'organisation très onéreuse nécessaire pour se le procurer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter une résolution d'intention d'entente intermunicipale avec le Services des incendies de Cowansville pour le service de secours routiers et autres urgences, telles que nous avons avec l'Unité de sauvetage Brome-Missisquoi, selon les coûts établis en vertu de l'entente d'entraide intermunicipale d'incendie actuelle.

ADOPTÉ

2003–10–443

**RÉCLAMATION DES FRAIS ENCOURUS APRÈS ACQUITTEMENT,
CONSTAT D'INFRACTION BRM03-054685**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite réclamation ;

ATTENDU QU'il n'est pas dans la politique de la Sûreté municipale de Bromont, ni des autorités municipales, d'assumer les frais de défense encourus par tout citoyen qu'il soit acquitté ou non par une cour municipale ou un autre cour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10 OCTOBRE 2003

QUE la Ville de Bromont ne rembourse pas les dépenses encourues par le demandeur pour assurer sa défense lors de sa comparution devant la Cour municipale, même s'il a été acquitté.

ADOPTÉ

2003–10–444

PROTOCOLE ACCÈS ALCOOL

ATTENDU QUE le programme ACCÈS alcool est un projet fondé sur la concertation entre les services de police et les ministères et organismes publics concernés visant à contrer le commerce illicite de boissons alcoolisées au Québec ;

ATTENDU QUE le programme ACCÈS alcool contribue à la santé et à la sécurité des citoyens ainsi qu'à l'assainissement de l'industrie québécoise des boissons alcoolisées ;

ATTENDU QUE le programme est fondé sur des inspections systématiques des établissements licenciés et la conduite d'enquêtes visant à démanteler les débits clandestins et les réseaux de distribution illégaux de boissons alcoolisées ;

ATTENDU QUE les inspections systématiques ainsi que les enquêtes sont conduites par les policiers du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique coordonne le programme alors que la coordination des opérations menées par les services de police municipaux relève de l'Association des directeurs de police du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique rétribue les opérations policières conduites dans le cadre du programme ;

ATTENDU QUE le gouvernement consent à sécuriser, pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, une portion du financement octroyé pour la conduite des opérations policières dans le cadre du programme ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente circonscrivant les droits et obligations des parties est conclu entre le MSP, l'ADPQ et chaque municipalité dont le service de police est partie du programme ;

ATTENDU QUE lesdits protocoles d'entente seront conclus pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 ;

ATTENDU QUE le service de police de Bromont entend participer au programme ACCÈS alcool pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 ;

10 OCTOBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le protocole d'entente à intervenir entre le MSP, l'ADPQ et la Ville de Bromont officialisant la participation du service de police de Bromont au programme ACCÈS alcool pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 soit, et par la présente, est approuvé.

QUE le directeur du service de police de Bromont soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

2003–10–445

**INFOCRIME BROME-MISSISQUOI / HAUTE-YAMASKA :
DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS DE ROULEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**, toutes taxes applicables incluses, à Info crime, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au fonds de roulement de l'organisme.

ADOPTÉ

2003–10–446

**LETTRE DE MONSIEUR RÉMI LAFRENIÈRE, GESTIONNAIRE
PRINCIPAL À LA FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal, adressée à Monsieur Michel Fournier, fiduciaire de la Fiducie Bromont sur le lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 OCTOBRE 2003

QUE les membres du Conseil entérinent le contenu de la lettre de Monsieur Lafrenière.

ADOPTÉ

2003–10–447

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 523-23 DU CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE FARNHAM (RUE DES MÉLÈZES)**

ATTENDU QUE la demande d'achat faite par Monsieur Jean-Paul Monthioux d'une partie du lot 513-23 du cadastre du Canton de Farnham, d'une superficie de 1 671,14 mètres carrés ;

ATTENDU QUE ladite partie de lot n'est pas construisible ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal cède ladite partie du lot 513-23, du cadastre officiel du Canton de Farnham, d'une superficie de 1 671,14 mètres carrés à Monsieur Jean-Paul Monthioux et ce, pour la somme de **MILLE DOLLARS, taxes applicables en sus**, et aux conditions suivantes :

QUE l'acquéreur paie les frais de confection de la description technique nécessaire à ladite transaction ;

QUE ladite partie de lot soit remembrée, aux frais de l'acheteur, à une autre partie du lot 512-23 appartenant à Monsieur Monthioux afin de ne former qu'un seul lot indissociable ;

QUE les frais de rédaction du contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ

2003–10–449

**RÉDACTION DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BROMONT : SUITE
DU PROJET.**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 OCTOBRE 2003

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**, taxes si applicables en sus, à la Société d'histoire de Shefford, somme représentant le paiement d'une seconde tranche d'honoraire pour poursuivre la rédaction de l'histoire de la Ville de Bromont.

Que ladite somme soit imputée au surplus budgétaire.

ADOPTÉ

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME DANIELLE RIVARD DU LOT 1615-21 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

Le sujet numéro 7.7.5 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR YVON DUPUIS DU LOT 1615-20 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

Le sujet numéro 7.7.6 est retiré de l'ordre du jour.

2003–10–450

ANNIVERSAIRE DE MADAME WINONA MATTHEWS

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont est heureuse de signaler le 90^e anniversaire de Madame Winona Matthews, citoyenne de Bromont et historienne de West-Shefford, étant l'auteure du livre *The Story of West Shefford (Bromont), Québec, 1792– 1966, An Anecdotal History*.

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

N. M.

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR SKI BROMONT.COM RELATIVE À
L'IMPÔT FONCIER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Charles Désourdy.

2003-10-451

**PROCLAMATION INTERNATIONALE « MARCHONS VERS
L'ÉCOLE », LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE la Journée internationale «Marchons vers l'école» de la Ville de Bromont se déroulera le 8 octobre 2003 ;

ATTENDU QUE cet événement se déroulera d'un bout à l'autre du Canada afin de promouvoir les avantages de la marche comme alternative à l'automobile; que ce choix créera un environnement plus sain et plus sécuritaire autour de nos écoles tout en réduisant les changements climatiques, en améliorant la qualité de l'air et de la santé de nos enfants ;

ATTENDU QUE cette journée offre aux parents et aux gardien(ne)s de nos écoliers une occasion de passer plus de temps avec eux tout en les encourageant à faire de l'activité physique ;

ATTENDU QUE cette journée contribuera à améliorer la sécurité dans notre localité par une réduction de l'utilisation des automobiles, amenant de ce fait une diminution de la circulation autour de nos écoles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont ainsi que les membres du Conseil municipal, proclament, le 8 octobre 2003, la Journée internationale de «Marchons vers l'école» et encourage tous et chacun à y participer et à en faire une réussite éclatante !

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

2003–10–452

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, exercice financier 2004.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, exercice financier 2004, telles que déposées.

ADOPTÉ

2003–10–453

BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)**, somme représentant l'achat de billets pour le brunch au profit de la fabrique d'Adamsville.

ADOPTÉ

2003–10–454

EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens(nes) une programmation de loisirs;

ATTENDU QUE cette programmation se déroule dans des installations intérieures et extérieures;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE l'on doit s'assurer du respect de la politique d'utilisation des installations et du bon déroulement des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Aurélie Lauzier-Hudon, Isabelle Desmarais, Vincent Marois à titre de surveillants d'installations, au taux de la classe 12, an 1, de la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-10-455

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FRATERNITÉ DES POLICIERS**

ATTENDU QUE la fraternité des policiers et la Ville de Bromont sont parvenues à un accord concernant les sergents superviseurs et le sergent détective ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2003-10-456

**NOMINATIONS DE MONSIEUR YVES BOIES ET DE MADAME LYNE
RIENDEAU À TITRE DE SERGENT-SUPERVISEUR**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité Publique, exige la nomination de policiers superviseurs assurant l'encadrement des policiers patrouilleurs ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE le comité de mise à niveau constitué du gestionnaire principal, Monsieur Rémi Lafrenière, du directeur de police, Monsieur Réal Ouimet et des policiers Monsieur Yvon Allard et Monsieur Jean Bourgeois a convenu d'établir deux postes de sergent-superviseur ;

ATTENDU QU'un avis d'ouverture de poste, conformément à la procédure de la convention collective des policiers de Bromont a été affiché en date du 20 février 2003 et que suite à une évaluation des candidats (examen écrit et entrevue) effectuée par le comité de mise à niveau, deux candidats ont été retenus soit les policiers Monsieur Yves Boies et Madame Lyne Riendeau;

ATTENDU QUE ces postes représentent un niveau d'autorité et de responsabilité auprès des autres policiers ;

ATTENDU QUE Monsieur Boies et Madame Riendeau occupent ces postes depuis le 1^{er} avril dernier, et qu'ils ont débuté la formation se rattachant à cette fonction ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Yves Boies et Madame Lyne Riendeau à la fonction de sergent-superviseur.

QUE le salaire soit celui en vigueur selon la convention collective à être négocié avec le gestionnaire principal car cette fonction n'existe actuellement pas.

QUE Monsieur Boies et Madame Riendeau doivent poursuivre et réussir la formation de gestionnaire de premier niveau dans la prochaine année pour conserver leur poste.

ADOPTÉ

2003-10-457

**NOMINATION DE MONSIEUR ANDRÉ GÉLINAS À TITRE DE
SERGENT-DÉTECTIVE**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité Publique, exige un bureau d'enquête pour le niveau 1 de service ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bourgeois a été nommé au bureau d'enquête et que suite à sa nomination en date du 7 juillet 2003 au poste de capitaine, le poste d'enquêteur devenait par le fait même vacant ;

10 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE nous devons procéder à la nomination d'un candidat pour se conformer à la loi ;

ATTENDU QUE Monsieur André Gélinas occupe ce poste en remplacement depuis le 1^{er} juin 2003 ;

ATTENDU QU'un avis de poste vacant, conformément à la procédure de la convention collective des policiers de Bromont a été affiché en date du 8 juillet 2003 et que le seul policier ayant déposé sa candidature, fut Monsieur André Gélinas ;

ATTENDU QUE pour remplir les fonctions d'enquêteur, même en remplacement, une formation s'impose et que Monsieur Gélinas a débuté cette formation, en septembre 2003 ;

ATTENDU QUE je considère que Monsieur Gélinas a démontré durant sa carrière de policier des aptitudes pour remplir adéquatement cette fonction et que depuis qu'il occupe la fonction à titre de remplaçant, il effectue ce travail efficacement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur André Gélinas à la fonction de sergent-détective.

QUE le salaire soit celui en vigueur selon la convention collective à être négociée avec le gestionnaire principal car cette fonction n'existe actuellement pas.

QUE Monsieur Gélinas doit poursuivre et réussir les formations suivantes dans la prochaine année pour conserver son poste : « Programme court de premier cycle en enquête » et « Enquête sur des crimes à caractère sexuel ».

ADOPTÉ

2003-10-458

POLITIQUES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la version 2003 des politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont, telle que déposée, et qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006.

ADOPTÉ

10 OCTOBRE 2003

2003–10–459

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

ATTENDU QUE l'employeur doit nommer trois (3) membres le représentant au sein du Comité de retraite des employés municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer, à titre de représentants de l'employeur, les personnes suivantes :

Denis Deschamps
Marie-Jérôme Hanoul
Lyse Marcoux

DE nommer Monsieur Jean Bédard, à titre de membre du Comité de retraite des employés municipaux ne faisant pas partie du régime.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA PÉTITION RELATIVE À UNE QUESTION DE
ZONAGE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION,
INGÉNIEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE À LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2003–09–393 CONCERNANT
L'INTERSECTION DE LA ROUTE 242 (RUE SHEFFORD), DE LA RUE
DES CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

10 OCTOBRE 2003

N. M.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JULIE BOULET, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 22 500 \$ CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION E LA ROUTE 242 (RUE SHEFFORD), DE LA RUE DES CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2003

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE DANIEL (LOTS 300 ET 303, CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, ROUTE PIERRE-LAPORTE)

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

N. M.

DÉPÔT DE LA PÉTITION RELATIVE À LA PISTE CYCLABLE, RUE JACQUES-CARTIER

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition

10 OCTOBRE 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JACQUES R. FABI ET DU
QUESTIONNAIRE RELATIFS AU CHAMPIONNAT JEUNES
CAVALIERS DES AMÉRIQUES 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Pierre Jadoul explique les raisons de l'envoi de la pétition, sujet numéro 10.1 de l'ordre du jour. Il demande si le projet de condominiums sera inscrit dans le processus de consultation des règlements d'urbanisme. Il demande une étude d'impact sur le projet.
- Monsieur Pierre Brassard s'informe sur la fiducie Bromont sur le lac. Il aimerait qu'une étude soit réalisée sur la circulation, rue Shefford au même titre que l'étude sur le boulevard Bromont, sujet numéro 7.2.4 de l'ordre du jour. Il s'informe ensuite sur l'état d'avancement de la piste multifonctionnelle.
- Monsieur Lucien Lortie s'informe sur les amendements budgétaires et sur la vente d'un terrain, sujet numéro 7.7.2 de l'ordre du jour. Il aimerait que les billets pour le brunch au profit de la fabrique d'Adamsville soient remis à la population. Il fait des commentaires sur le tracé de la piste multifonctionnelle.
- Monsieur Robert Désourdy demande de diminuer la largeur des nouvelles rues construites dans des secteurs moins peuplés.

2003–10–460

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

**PIERRE SIMONEAU, o.m.a.
GREFFIER**